

→ CONFÉRENCE DES DÉFICITS PUBLICS

Pour un dialogue constructif entre l'État et les élus locaux



L'AMF ne peut qu'exprimer ses vives préoccupations sur les conséquences de cette stabilisation

J'ai participé, jeudi 20 mai 2010, à la deuxième conférence sur les déficits publics, organisée par le Président de la République. Celui-ci a annoncé plusieurs mesures relatives aux finances locales, reprenant certaines des propositions figurant dans le rapport sur la maîtrise des dépenses locales, établi par MM. Gilles Carrez et Michel Thénault, rapport qui établit un état des lieux précis et objectif des finances publiques.

Au premier rang de ces annonces figure le gel, en euros courants, pour les trois années à venir, des dotations de l'État aux collectivités locales. Si l'AMF prend acte avec satisfaction de la décision prise de ne pas inclure le FCTVA dans l'enveloppe soumise au gel, elle ne peut qu'exprimer ses vives préoccupations quant aux conséquences de cette stabilisation sur le financement des investissements et des services publics locaux. J'ai pris acte de deux engagements annoncés par le chef de l'État :

- le renforcement de la péréquation fondée sur les dotations de l'État, qui correspond à une

demande forte et récurrente de l'AMF et s'impose d'autant plus en période difficile,

- l'instauration d'un moratoire sur les normes imposées aux collectivités et génératrices de coûts pour les budgets locaux. À titre d'exemple, les 163 textes examinés en 2009 par la Commission consultative d'évaluation des normes engendrent un coût annuel de 530 millions d'euros !

Comme je l'ai rappelé, les élus locaux ont conscience que le déficit public est une vraie question et que la gravité de la situation financière de la France, de même que l'imbrication des relations financières entre l'État et les collectivités locales, rendent nécessaire la conception d'un pilotage d'ensemble de la dépense publique. J'ai proposé quelques pistes de réflexion allant dans ce sens : meilleure mutualisation des services entre communes et communautés ; rationalisation des compétences entre les différents niveaux de collectivités ; poursuite de la réforme fiscale afin d'aboutir à une plus grande lisibilité de l'impôt et à une véritable responsabilité de chaque niveau territorial.

En cette période de tension sur les finances publiques aggravée par la crise mondiale, les élus souhaitent être associés aux décisions impactant les finances locales. Ceci passe en particulier par l'activation réelle de la Conférence nationale des exécutifs, comme le demande d'ailleurs l'AMF depuis sa création, et par un dialogue et une concertation véritable entre l'État et les élus locaux.